

## Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 01 avril 2022

### **Présents :**

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Rémi CANITROT - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE - Gilles FOULON - Jean-Louis GREZES-BESSET - Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE - Véronique LACOMBE – Benoît MOLINIE - Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE - Sandrine SUDRES

⇒ 15 votants sur 15 élus

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis GREZES-BESSET

### **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021,**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 14 janvier 2022.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2 Approbation des comptes de gestion (Commune - Assainissement - Lotissement),

### DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance ordinaire du vendredi 1 avril 2022

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Abstention(s)

*Date de convocation :* vendredi 25 mars 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 01/04/2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GILBERT Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEAU

## 3 Vote des comptes administratifs 2021 : Commune, Assainissement, Lotissement

### 3.1 Commune de Camjac

#### 3.1.1 Compte administratifs

## DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Séance ordinaire du vendredi 1 avril 2022**

**Nombre de membres en exercice 15**  
**Nombre de membres présents 14**  
**Nombre de suffrages exprimés 14**  
**Abstention(s)**

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 14</b>
<b>Contre :</b>

*Date de convocation : vendredi 25 mars 2022*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021  
 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif,  
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	58 057.56			204 603.98	58 057.56	204 603.98
Opérations exercice	58 714.15	102 396.53	399 647.90	443 737.37	458 362.05	546 133.90
Total	116 771.71	102 396.53	399 647.90	648 341.35	516 419.61	750 737.88
Résultat de clôture	14 375.18			248 693.45		234 318.27
Restes à réaliser	49 915.59	142 253.00			49 915.59	142 253.00
Total cumulé	64 290.77	142 253.00		248 693.45	49 915.59	376 571.27
Résultat définitif		77 962.23		248 693.45		326 655.68

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

### 3.1.2 Affectation du Résultat de fonctionnement

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**Nombre de membres en exercice** 15  
**Nombre de membres présents** 15  
**Nombre de suffrages exprimés** 15

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre :</b>

**Abstention**

*Date de convocation :* vendredi 25 mars 2022

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Municipal ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, ESPIE Gabriel, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoît, PEREZ Dominique, RIFEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine, BAUGUIL YANNICK

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 248 693.45**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	204 603.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	88 640.20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>44 089.47</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>248 693.45</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>248 693.45</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	248 693.45
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Gabriel ESPIE  
à CAMJAC le 01/04/2022

Délibéré par Le Conseil Municipal  
à CAMJAC le 01/04/2022

## 3.2 Service assainissement

### 3.2.1 Compte administratifs

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Séance ordinaire du vendredi 1 avril 2022**  
**Nombre de membres en exercice 15**  
**Nombre de membres présents 14**  
**Nombre de suffrages exprimés 14**  
**Abstention(s)**

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 14</b>
<b>Contre :</b>

*Date de convocation :* vendredi 25 mars 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 113.40		2 215.83		8 329.23
Opérations exercice	26 142.55	15 152.00	25 819.19	32 652.55	51 961.74	47 804.55
<b>Total</b>	<b>26 142.55</b>	<b>21 265.40</b>	<b>25 819.19</b>	<b>34 868.38</b>	<b>51 961.74</b>	<b>56 133.78</b>
Résultat de clôture	4 877.15			9 049.19		4 172.04
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 877.15			9 049.19		4 172.04
Résultat définitif	4 877.15			9 049.19		4 172.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

### 3.2.2 Affectation du Résultat de fonctionnement

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Nombre de membres en exercice 15  
Nombre de membres présents 15  
Nombre de suffrages exprimés 15

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre :</b>

**Abstention**

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Municipal ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis,  
GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEPI Aurélien, SOULIE  
Danielle, SUDRES Sandrine

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 9 049.19**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	2 215.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 922.80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>6 833.36</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>9 049.19</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>9 049.19</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 877.15
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	4 172.04
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Gabriel ESPIE  
à CAMJAC le 01/04/2022

Délibéré par Le Conseil Municipal  
à CAMJAC le 01/04/2022

### 3.3 Lotissement Le SUQUET

#### 3.3.1 Compte administratifs

<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
--

Séance ordinaire du vendredi 1 avril 2022

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 14

Nombre de suffrages exprimés 14

Abstention(s)

<b>VOTES</b>
--------------

<b>Pour : 14</b>
------------------

<b>Contre :</b>
-----------------

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 658.11	3 038.78		3 038.78	30 658.11
Opérations exercice	150 904.54	224 803.61	233 198.24	234 299.96	384 102.78	459 103.57
Total	150 904.54	255 461.72	236 237.02	234 299.96	387 141.56	489 761.68
Résultat de clôture		104 557.18	1 937.06			102 620.12
Restes à réaliser						
Total cumulé		104 557.18	1 937.06			102 620.12
Résultat définitif		104 557.18	1 937.06			102 620.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

### 3.3.2 Affectation du Résultat de fonctionnement

<b>DELIBERATION POUR L'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
--	--

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>	<b>VOTES</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>15</b>	<b>Pour : 15</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>15</b>	<b>Contre :</b>

**Abstention**

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Municipal ,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, PEREZ Dominique, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**déficit de -1 937.06**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-3 038.78
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 101.72</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-1 937.06</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>0.00</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-1 937.06</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1 937.06

Présenté par Gabriel ESPIE  
à CAMJAC le 01/04/2022

Délibéré par Le Conseil Municipal  
à CAMJAC le 01/04/2022

## 4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022,

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022. Le montant des bases d'impositions est le suivant :

Taxe foncière (bâti) : 386 300

Taxe foncière (non bâti) : 48 800

Les taux actuels sont

Taxe foncière (bâti) : 31.29 %

Taxe foncière (non bâti) : 58,28 %

Il appartient au conseil de décider du maintien ou de la modification des taux

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2022, de modifier les taux d'imposition de la taxe foncière (bâti et non bâti) et autorise le maire à signer l'état de notification.

Les taux et le produit correspondant pour 2022 sont de :

	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti) :	<b>386 300</b>	<b>31,60 %</b>	<b>122 071</b>
Taxe foncière (non bâti) :	<b>48 800</b>	<b>58,86%</b>	<b><u>28 724</u></b>
<b>Produit attendu :</b>			<b>150 795</b>

## 5 Vote du budget primitif Commune 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	570 973,45	570 973,45
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 008 877,18	1 008 877,18
<b>TOTAL</b>	1 579 850,63	1 579 850,63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2022, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE</b>	570 973,45	570 973,45

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 008 877,18	1 008 877,18
<b>TOTAL</b>	1 579 850,63	1 579 850,63

## 6 Vote du budget primitif Assainissement 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2022 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	49 269,04	49 269,04
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	27297,04	27 297,04
<b>TOTAL</b>	76 566,08	76 566,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2022, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	49 269,04	49 269,04
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	27297,04	27 297,04

## 7 Vote du budget primitif Lotissement Le Suquet 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2022 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	130 812,13	130 184,67
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	121 174,36	230 260,31
<b>TOTAL</b>	251 986,49	360 444,98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2022, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	130 812,13	130 184,67
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	121 174,36	230 260,31

<b>TOTAL</b>	251 986,49	360 444,98
--------------	------------	------------

## **8 Délibération portant sur la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et les modalités de son financement,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2019-2020 la commune ne dispose plus de moyens de garde d'enfants. Le nombre d'élèves scolarisés à Camjac est depuis 5 ans en augmentation, ce qui correspond à 60 enfants accueillis en moyenne par an.

Dans ce contexte il apparait nécessaire d'envisager très rapidement la création d'une MAM communale qui permettra :

- Une optimisation de prise en compte des demandes de nombreux parents présents mais aussi et surtout les demandes prochaines des jeunes familles nouvelles arrivantes dans les lotissements créés ;
- De bénéficier de la mise aux normes vis-à-vis des différentes normes existantes et notamment des règles de la PMI ;
- Une optimisation de l'accueil des élèves naucellois en Pays Ségali

Le prix de revient prévisionnel des travaux devrait s'élever à 341 366€ H.T.

Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante :

- Subvention de l'Etat (DETR)	68 273.00€
- Subvention du département 12	46 420.00€
- CAF de l'Aveyron	158 400.00€
- Autofinancement mairie	68 273.00€
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>341 366.00HT</b>

S'agissant du niveau d'autofinancement supporté par la mairie, il sera en réalité de 136 546 €, soit 40% de reste à charge. En effet en ce qui concerne les MAM elles ne peuvent bénéficier du remboursement de la TVA (FCTVA).

M. Le Maire recherche auprès des pouvoirs publics une possibilité d'assujettir cette structure à la TVA dans le cadre du droit commun. Ce qui permettrait de mieux supporter ce trop important reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le projet et son plan de financement. Il autorise M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents.

## **9 Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron**

Sur la proposition de Mr le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

### **DECIDE**

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

## **10 Questions diverses**

### **10.1 Opération Cœur de Village**

M. le premier adjoint au maire fait un Point d'avancement sur le travail qu'il réalise avec le CAUE concernant l'appel d'offre pour le choix de l'architecte. Cette opération est prévue tout début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Il propose de bien identifier les projets déjà réalisés ou à imaginer dans le cadre de l'opération cœur de village (à titre d'exemple, démolition de la maison Mathey, création d'espaces verts, possibilité d'implantation d'une cantine et halte-garderie à proximité de l'école. Un cahier des charges sera élaboré en suivant.

### **10.2 Election Présidentielle**

M. Le Maire propose en séance l'établissement d'un planning d'organisation pour la tenue du bureau de vote de l'élection Présidentielle des 10 et 24 Avril 2022.

### **10.3 Extinction programmée de l'éclairage Public**

Le Conseil Municipal est en accord avec cette démarche devenue incontournable puisqu'elle va permettre des économies appréciables en matière de frais d'électricité. M. Le Maire souligne que courant 2022 les coûts subiront une augmentation de près de 60%

### **10.4 Mise à jour de la réglementation concernant l'utilisation des salles des fêtes.**

M. le Maire propose que soit pris en compte dans cette démarche Les nouveaux coûts engendrés par la crise économique et sanitaire actuelle. Une commission Ad hoc composée d'élus sera créée à cet effet. Les membres travailleront en étroite collaboration avec les présidents d'associations.

### **10.5 Solidarité avec l'Ukraine**

Les élus décident de mettre à disposition d'une famille ukrainienne un appartement duplex situé sur l'école communale permettant de recevoir une famille avec 3 enfants. Un soutien financier a également été prévu par la municipalité.

Prochain Conseil Municipal le 20 Mai 2022 20h30 avec

Invitation de Mme La Présidente du Pays Ségali Communauté

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 ;**

**Fin du compte-rendu**